



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n° 42 - Séance du 30 septembre 2024

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 25 septembre 2024, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique, LUCK Guillaume, ZEIGER Véronique, DIEUDE Benjamin, BILLON-BRUYAT Raphaël, EWERT Birgit, CHASSAGNE Huguette

Excusés : BESTMANN Patrick, BADANO Vanessa, ROUAULT Steven

Absents : DEFUIDE Dorianne, LEVEUGLE Isabelle, BERGES Sébastien

1. 19h30 : Intervention de Monsieur Patrice DUNAND, Président de Pays de Gex Agglo

Un échange à lieu sur des sujets techniques, spécifiquement du Sud Gessien.

2. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h30

Désignation du secrétaire de séance : EWERT Birgit

Procès-verbal N° 41 : **Accepté à l'unanimité**

3. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

4. URBANISME : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : BLANC Christophe, SELLIER David (x 2), CESARANO Antonio, GIROD Joël, TINTIGNAC Claire (refus)

5. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2024-64 : Attribution des lots du marché pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie**
Après la séance du 18 septembre 2024, la commission d'appel d'offres propose l'attribution du marché relatif aux travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Les lots 2 et 3 font l'objet d'une négociation et ne peuvent être présentés à cette séance. La Maire demande une délégation pour les attribuer dès que possible.

Il est proposé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Désamiantage : Entreprise STMD pour un montant de 7 980 € HT
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures : Entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 34 717,99 € HT
- Lot n°5 : Plâtrerie - Peinture - Plafond - Sols souples : Entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 99 427,30 € HT
- Lot n°6 : Électricité - Courants faibles : Entreprise TECH'ELEC pour un montant de 47 297,75 € HT
- Lot n°7 : Plomberie sanitaire - Chauffage – Ventilation : Entreprise GERMAIN GERARD pour un montant de 72 735,12 € HT
- Lot n°8 : Climatisation réversible : Entreprise GERMAIN GERARD pour un montant de 39 192,15 € HT

La réunion de lancement du chantier se tiendra prochainement.

Globalement, le montant des travaux est supérieur de 3,56 % par rapport à l'estimation de départ établie par le cabinet d'architecte Atelier B qui s'élevait à 505 000 € HT soit 606 000 € TTC. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2024-65 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

L'article L.731-3 du Code de la Sécurité Intérieure modifié par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 article 6 rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) pour toutes les communes soumises à au moins un risque majeur. La mise à jour de ce P.C.S. et l'organisation d'un exercice de simulation sont obligatoires dans un délai ne pouvant excéder 5 ans. Le P.C.S. est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévues par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Il s'articule avec les plans Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (O.R.S.E.C.) de protection générale des populations. Mme Véronique ZEIGER présente le document travaillé en commission cadre de vie.

Il est proposé de valider les principes de fonctionnement de ce PCS.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2024-66 : Convention avec l'IME pour l'occupation de la salle de motricité de l'école**

Une enseignante du Dispositif Intégré Médico Éducatif (DIME) de Péron, qui accueille des enfants en situation de handicap, sollicite la commune de Farges pour l'utilisation gratuite d'une structure pouvant accueillir les enfants dans le cadre d'activités sportives. Il est proposé d'établir une convention pour l'utilisation de la salle de motricité de l'école primaire Roger Vailland.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n°DEL2024-67 : Avenant n°1 au marché de travaux de création d'un chemin d'accès du mail de l'école au chemin du Maroni**

Ces travaux devant s'exécuter pendant l'été ont pris du retard pour, notamment, attendre l'avis de Dynacité quant à un espace supplémentaire mis à disposition de la commune. Cela va nécessiter un surplus de clôture mitoyenne avec un locataire. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été convenu d'ajouter cette prestation au marché et d'en retirer le goudronnage de la surface desservant l'entrée du nouveau lotissement. L'enveloppe financière sera adaptée au budget 2025.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ École : projet pédagogique Grand Nord : suite à sa dissolution, l'association l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Farges a fait un don au CCAS d'un montant de 2 144 €. Il a été décidé de reverser ce montant à la coopérative scolaire pour financer le projet pédagogique Grand Nord. Il s'agit d'un projet étendu sur l'année scolaire et adapté en fonction du niveau des classes. Chaque semaine les élèves pourront suivre M. Sébastien Dos Santos Borges et son équipe Polar Team à bord de son traineau tiré par ses chiens, tout au long de son aventure en Alaska. Au printemps la Polar Team se rendra à l'école accompagnée de ses chiens.
- ❖ Une commission généralisée se tiendra le 14 octobre 2024 pour, notamment, examiner le projet de constructions de l'OAP « Chef-Lieu ».

Séance levée à 22h21.

**La secrétaire de séance,
Birgit EWERT**

**La Maire,
Monique GRAZIOTTI**